

Conditions Générales de Vente

« Tous les états de frais sont payables au comptant ou au plus tard endéans les 10 jours à dater de la réception. Les preuves de paiement doivent être soigneusement conservées. En cas de non-paiement à l'échéance, le montant dû en principal sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15 % avec un minimum de 25€.

Il sera en outre dû, sans mise en demeure préalable, un intérêt au taux conventionnel de 12% à dater du jour de l'échéance jusqu'au jour du complet paiement.

Toute facture impayée à l'échéance sera transmise, sans avertissement préalable, à nos conseils juridiques et Huissiers de Justice chargés d'obtenir par toutes voies de droit le règlement de la dette.

Tous les frais de justice seront à charge du débiteur.

Sur simple demande, VIVALIA met à disposition du patient en difficulté de paiement l'ensemble de ses services administratifs. Le rapport de ces services permet, le cas échéant, d'accorder des facilités de paiement.

En cas de litige, de quelque nature que ce soit, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Neuchâteau sont compétents ».

Ces conditions sont applicables à l'ensemble des établissements de Vivalia

Je soussigné(e) NN :
déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicable dans toutes les institutions de Vivalia.

Fait à le/...../.....